

# La disponibilité, un sas de reconversion

Un nombre croissant de professeurs, déçus par leur salaire et leurs conditions de travail, se questionnent sur la possibilité d'un changement de voie professionnelle

**M**arie étire ses bras endoloris. Une longue nuit de plus, faite de galettes des rois et de cochons en pâte d'amande, dans une boulangerie mosellane. Depuis septembre 2021, l'étudiante en CAP pâtisseries alterne stage et cours théoriques. Le monde à l'envers pour la presque trentenaire. A la rentrée 2020, l'élève occupait la place du professeur. De français. Pourtant, la nostalgie ne fait pas chavirer la Messine. *« J'ai eu beau travailler à 2 heures du matin, pour 3,90 euros de l'heure, je ne me suis pas dit que je serais mieux à l'école. »*

Pour Marie (qui a requis l'anonymat, comme les autres enseignants cités), l'idée de cette reconversion a germé il y a deux ans. Elle était en poste dans un collège. *« Je ne trouvais pas mon métier insupportable, se souvient-elle. Sans Covid, j'aurais peut-être attendu deux ou trois ans. »* A la rentrée 2020, le mal-être des élèves confinés, le stress des règles fluctuantes, les frustrations face à une administration absente... conduisent la professeure à chercher une échappatoire. Elle demande une mise en disponibilité.

Malgré les 400 millions d'euros de revalorisation salariale mis sur la table au Grenelle de l'éducation, qui s'est tenu de fin 2020 à début 2021, certains enseignants

continuent de regarder vers la sortie. Fondateur de l'association Aide aux profs, Rémi Boyer est témoin et acteur de cette tendance. *« Depuis la crise sanitaire, on a reçu nettement plus de demandes d'accompagnement pour démission, rupture conventionnelle... Et pour disponibilité. »*

Sur les 870 000 enseignants, pendant que quelques centaines quittent la profession chaque année, quelques milliers se mettent en disponibilité pour un ou deux ans. Entre 2012 et 2021, le nombre de professeurs concernés est passé de 17 700 à 24 200.

## « Ne pas repartir de zéro »

*« De plus en plus, les collègues qui n'en peuvent plus demandent une dispo, affirme Guislaine David, cosecrétaire générale du SNUipp-FSU, qu'elle soit accordée « de droit » (santé, enfant de moins de 12 ans...), ou validée par l'administration (études, convenance personnelle...). Pour se former à un autre métier, mais sans franchir immédiatement ce cap de la démission. »*

Pleurs au réveil, crises d'angoisse, puis quasi-burn-out. Après sept ans, Anna ne supporte plus ce métier *« sous-payé »* et sans reconnaissance. La remplaçante en mathématiques veut faire ses cartons au plus vite. Mais sans cla-

quer la porte, *« au cas où [sa] formation de data scientist ne marcherait pas »*. En parcourant des groupes Facebook, elle découvre que la disponibilité pour « convenance personnelle » nécessite l'aval de son administration.

Pour l'obtenir, la jeune femme prétexte une disponibilité pour s'occuper de son enfant âgée de moins de 12 ans. Cette parade, Rémi Boyer la conseille de plus en plus. *« Depuis une dizaine d'années, il est devenu beaucoup plus difficile d'obtenir une disponibilité pour convenance personnelle à cause du manque croissant d'effectifs »,* remarque-t-il. *« Tout dépend des besoins du département, justifie Guislaine David. Et aussi des directeurs académiques, ainsi que du projet. »* Le fondateur d'Aide aux profs explore donc, dans ses échanges par courriel avec ceux qui souhaitent une disponibilité, les vies familiales. Pour prétexter le suivi de conjoint ou la garde d'enfant, accordés « de droit ».

Une fois l'autorisation obtenue, les embûches se multiplient. Si Aurélie a réussi à obtenir une « dispo » à la rentrée 2021, impossible, pour l'institutrice, de s'inscrire à Pôle emploi, comme tous ses collègues dans la même situation. Aucune aide n'est débloquée. Elle paye un bilan de compétences de sa poche. *« J'avais un an d'ar-*

*gent de côté, détaille-t-elle. Il fallait que je sois efficace. »* Une année pour obtenir un diplôme d'université en droit de l'environnement, sans salaire ni cotisations.

Si réinsertion rime souvent avec formation, des disparités peuvent se creuser selon le domaine d'enseignement. Le bac +3 d'Anna, la professeure de mathématiques, lui ouvre les portes d'une formation en « data science ». *« Ça m'a permis de ne pas repartir de zéro »,* confie-t-elle, soulagée. Pour Marie, le CAP a parfois des allures de retour à la case départ. *« Je ne sais pas si tous les enseignants seraient prêts à faire ça. »*

Après une année à enchaîner des mises en rayon, des inventaires et des missions d'accueil à côté de son stage en boulangerie, Marie projette de créer son service de pâtisserie d'ici à l'automne, grâce à une formation sur la création d'entreprise cet été. Reste à tenir financièrement... *« Le temps que ça se mette en place, j'ai demandé un mi-temps qui m'a été accordé de droit, précise-t-elle. Pour développer mon activité en parallèle, en conservant un revenu minimal. »* A la rentrée 2022, elle sera de nouveau face à des élèves. Son baroud d'honneur d'enseignante, avant de se lancer dans son entreprise à 100 %, d'ici une année ou deux. ■

PIERRE KRON